



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

statistiques

Question écrite n° 77341

Texte de la question

M. Thierry Mariani interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger sur l'évolution du nombre de bourses scolaires et les montants accordés, depuis l'an 2000, aux enfants de nationalité française scolarisés dans les établissements scolaires en Nouvelle-Zélande permettant l'accès aux bourses. En effet, le nombre de bourses permet d'évaluer l'évolution du nombre de Français en situation difficile dans le pays concerné, l'aide à la scolarité étant attribuée sous conditions de ressources.

Texte de la réponse

Il n'existe pas en Nouvelle-Zélande d'établissement d'enseignement français homologué par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. De ce fait, aucun élève français boursier n'y est recensé.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Français établis hors de France (11^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77341

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2015](#), page 2601

Réponse publiée au JO le : [5 mai 2015](#), page 3427